

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Relevé Individuel Des Droits Acquis

Date :(1)

M/Mme/Mlle **Nom :**

Prénom :

Date d'embauche :

Type de contrat :

Durée nominale du travail : ☐ Temps complet ☐ Temps partiel

Date d'acquisition des droits :

CATÉGORIES	D.I.F.
Solde des droits acquis l'année antérieure (a)	
Droits consommés au cours des 12 derniers mois (b)	
Droits acquis au cours des 12 derniers mois (c) (2)	
SOLDE des droits acquis (d) = (a) + (c) – (b) (3)	

► *Remarques :*

(1) : 31 Décembre de chaque année pour les CDI, au bout de 4 mois d'ancienneté pour les CDD.

(2) : (c) = 20 heures si le salarié est à temps complet depuis un an. (c) = le nombre d'heures travaillées / le nombre d'heures à temps complet x 20.

(3) : le solde de (d) est à reporter l'année suivante en (a), plafonné à 120 heures maximum.